

FICHE D'INSCRIPTION "PILATES" ANNEE 2022 2023

Objectifs :

Il s'agit d'une activité de plaisir entre adhérents d'une association (l'ASCVB).

Lieu :

Salle des fêtes de Vaulnaveys le Bas. Cette salle n'est pas un gymnase et, par conséquent ne dispose pas d'un équipement très adapté. Il est demandé aux participants de prendre le plus grand soin des équipements existants, ainsi que de veiller à l'entretien minimum de la salle.

Horaires et encadrement :

Les cours se dérouleront à partir de mercredi 14 septembre 2022 hors vacances scolaires :

➤ Le mercredi soir avec Meriem LENA, cours d'1h de 19h45 à 20h45 : 32 séances

Attention début des cours de pilates du lundi matin le 5 septembre 2022 hors vacances scolaires

➤ Le lundi matin avec Aurore CESAR cours de 1H30 de 8H30 à 10H : 32 séances

Tarifs:

La cotisation familiale à l'ASCVB est exigée. Elle est de 12 euros une fois par an et par famille.

- L'inscription pour l'activité est de 160 euros pour les cours d'1 heure et de 200 euros pour le cours d'1h30,
- 32 séances avec **1 séance d'essai.**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AVEC DOSSIER COMPLET (Fiche inscription, fiche familiale, et règlements) LE 24 SEPTEMBRE 2022.

Assurance :

Comme il l'est dit plus haut, l'ASCVB est une association qui met en place des activités pour des adhérents qui en acceptent le principe. C'est l'**assurance personnelle** de l'adhérent qui sera mise en jeu en cas d'accident corporel. Par contre, l'ASCVB assure cette activité auprès de la MAIF en responsabilité civile, et pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens d'autrui du fait de cette activité (salle notamment).

PILATES

ADO ou ADULTE souhaitant participer à l'activité :

Monsieur Madame

NOM,..... Prénom

Adresse complète :

Tél fixe L L L L L L L L L L Portable L L L L L L L L L L E-

mail.....

Date de naissance : L L L L L L

Personne à joindre en cas d'urgence aux heures de l'activité :

NOM, prénom :

Téléphone L L L L L L L L L L

participation CE carte étudiant (-20%) Lycéen (-10%) Facture

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

un chèque d'un montant de 160 €, ou 200 €, établi à l'ordre de l'ASCVB.

Passe sanitaire

fiche familiale et adhésion de 12 € à l'ASCVB.

Si vous l'avez déjà donnée, veuillez préciser pour quelle activité

Je soussigné (e).....certifie l'exactitude des informations fournies ci-dessus

Etabli à Vaulnaveys-le-Bas, le

Signature :

NB : L'association se donne le droit d'annuler l'activité si l'effectif est insuffisant.

En conséquence les plannings ne seront définitifs qu'après 5 séances à partir de la rentrée.